

Luxembourg, le 18 janvier 2024

Circulaire n° 2024-003

## Circulaire

aux administrations communales,  
aux syndicats de communes,  
aux offices sociaux,  
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

**Objet :** Rapports nationaux et statistiques en matière de marchés publics / concessions à fournir – Années de référence : 2021-2022-2023

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Il est rappelé aux pouvoirs adjudicateurs et aux entités adjudicatrices qu'ils sont tenus de fournir annuellement des données statistiques sur les marchés et les concessions qui relèvent de leur responsabilité, afin de permettre au soussigné de répondre aux obligations incombant au Gouvernement en matière de gouvernance des marchés publics et des contrats de concessions, en application des directives européennes 2014/23/UE, 2014/24/UE et 2014/25/UE.

**L'échéance** pour la transmission des données au Département des Travaux publics a été fixée au **1<sup>er</sup> février de chaque année**.

Les fichiers Excel destinés à une présentation uniforme des données collectées sont mis à disposition sur le Portail des marchés publics : <https://marches.public.lu/fr/agent/stat.html>.

L'adresse électronique pour la transmission des données statistiques au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics demeure la même : [statistiques@tp.etat.lu](mailto:statistiques@tp.etat.lu).

Vous êtes également priés de bien vouloir livrer, chaque année, les données nécessaires à la rédaction du **rapport de gouvernance**.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

**La Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics**



**Yuriko Backes**

